



Adoption de
l'ordre du jour

1.- OUVERTURE

RÉSOLUTION 2007-95

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

5.- FINANCES



Mandat à un consultant - recrutement à la direction générale

6.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2007-96

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **DE** retenir les services professionnels de « *Raymond Chabot, ressources humaines inc.* » 600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2740, Montréal (Québec) H3B 4L8, pour prendre charge du mandat de recrutement du poste de directeur général de la Ville, pour un montant d'honoraires professionnels ne pouvant excéder la somme de 24 500 \$ (taxes incluses).
- **QUE** le directeur du Service des ressources humaines soit et est autorisé à signer le contrat à intervenir pour ce mandat.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à acquitter cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-990.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2007-97

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** M. Steve Delisle domicilié au 1089, rue De Hambourg, Laval, H7P 3X8 soit et est engagé comme employé à l'essai à titre de technicien, cl. I aux Services techniques, secteur génie à compter du 5 mars 2007.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Son salaire se situera à l'échelon 2 de la classe 35 de la grille salariale du personnel syndiqué et ses autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination - technicien en génie civil

Autorisation de
signatures -
fonds municipal
vert

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2007-98

ATTENDU la résolution numéro 2005-689 adoptée par le Conseil municipal le 21 novembre 2005 par laquelle la firme Dessau-Soprin était mandatée pour déposer une demande d'admissibilité au nom de la Ville au Fonds municipal vert pour la décontamination du site Napoléon/Blanchard;

ATTENDU la résolution numéro 2006-254 adoptée le 1^{er} mai 2006, par laquelle le Conseil municipal confirmait au FMV une participation financière de la Ville à hauteur de 50 % du coût total dans l'éventualité d'une acceptation;

ATTENDU QU'en date du 22 janvier 2007, la Fédération canadienne des municipalités transmettait à la Ville pour commentaires un projet de convention devant permettre la remise d'une subvention pour un essai pilote visant la mise en état du terrain sis à l'intersection des rues Blanchard et Napoléon et appartenant à la Ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE certaines précisions doivent être acheminées à la FCM pour conclure cette convention.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse la convention devant lier la Ville à la Fédération canadienne des municipalités, fiduciaire du Fonds municipal vert, pour l'essai pilote de décontamination du terrain sis à l'intersection Blanchard/Napoléon.
- **QUE** le directeur général adjoint aux opérations et le trésorier soient et sont identifiés comme signataires autorisés pour toutes demandes de versement prévues à la convention (signatures de l'annexe "B"), signatures d'attestations et tous autres actes y prévus à l'annexe "B".
- **QU'**enfin, le trésorier soit et est autorisé à approprier à même le surplus non affecté, la somme de 219 097 \$ représentant la participation financière de la Ville à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2007-99

ATTENDU la recommandation du directeur général adjoint aux opérations en date du 12 février 2007, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** l'offre de services professionnels de la firme « Tecslut Inc. », 480, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5B3, datée du 8 février 2007, au montant de 17 450 \$ (avant taxes), pour effectuer des levés géodésiques sur diverses rues, soit et est acceptée par le Conseil municipal.
- **QUE** cette dépense soit et est appropriée au règlement 1176 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Mandat à un
consultant -
levés
géodésiques



9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

12.- AFFAIRES NOUVELLES

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL



14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2007-100

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 20h10.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Ce 19 février 2007.

Je, soussigné, Jean-Pierre Gendron, trésorier, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2007-95 à 2007-100, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du Conseil municipal tenue le 19 février 2007.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Trésorier